

DES COLONIES AUX OUTRE-MER. UNE VOIE DE DÉCOLONISATION CONTESTÉE

Sylvain MARY

Professeur agrégé d'histoire à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
(Cergy Paris Université), CESDIP (UMR 8183)
sylvain.mary arobase sciencespo-saintgermain.fr

Régulièrement, les Outre-mer sont traversés par d'importants épisodes contestataires, rappelant l'ambiguïté de leur situation au regard de la décolonisation. Sur le plan juridique, la décolonisation de ces territoires est pourtant réglée de longue date. La dénomination « Outre-mer » – officiellement employée au pluriel depuis 2011 – recouvre, en effet, une variété d'anciens territoires coloniaux, dont la trajectoire politique, après 1946, a permis leur transformation en départements ou territoires d'Outre-mer (DOM-TOM), ainsi que l'accession de leurs habitants à la pleine citoyenneté. Selon la vision des élites métropolitaines, cette mutation institutionnelle et juridique était censée répondre aux désirs d'assimilation républicaine de la population¹, notamment dans les quatre « vieilles colonies » (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) où la citoyenneté, fût-elle exercée dans un cadre colonial, de manière paradoxale et incomplète, avait été étendue depuis 1848². À un ordre colonial, fondé sur l'inégalité des droits – et dans certains territoires, comme la Nouvelle-Calédonie, l'exclusion des autochtones de la citoyenneté –, se serait substitué un nouvel ordre républicain, égalitaire, considérant

-
- 1 MAM-LAM-FOUCK, Serge, *Histoire de l'assimilation. Des « vieilles colonies » françaises aux départements d'outre-mer*, Matoury, Ibis Rouge, 2006. MAURICE Edenz, *Guyane, la promesse républicaine. Faire France outre-mer, 1920-1980*, Paris, Les Indes Savantes, 2022.
 - 2 LARCHER Sylviane, *L'autre citoyen. L'idéal républicain et les Antilles après l'esclavage*, Paris, Armand Colin, 2014.

ces territoires comme des parties intégrantes d'un grand tout national, débarrassées de toute forme de domination coloniale.

Dans les territoires concernés, ce récit d'une voie singulière de décolonisation sans l'indépendance n'a jamais unanimement convaincu. Ce hors-série de *Parlement[s]. Revue d'Histoire politique* s'attache à le démontrer en étudiant les contestations qui s'y expriment à la période postcoloniale contre la perpétuation de certaines formes de domination, héritées de la situation coloniale, à travers des articles de fond et des commentaires de sources. Ce faisant, ce numéro prend appui sur l'un des principaux apports des études postcoloniales, qui consiste à discuter la portée concrète des mutations juridiques et institutionnelles censées engendrer la décolonisation – ici à l'intérieur du cadre français³. Le regard de l'historien y côtoie celui d'autres spécialistes (politistes, sociologues, anthropologues, juristes) dans un champ de recherche investi de longue date – et parfois même plus précocement – par d'autres sciences sociales⁴. Les différentes contributions de ce numéro hors-série visent à désenclaver l'histoire des Outre-mer, trop souvent envisagée comme une somme d'histoires périphériques, étanches et irréductibles les unes aux autres.

3 SIBEUD Emmanuelle, « Post-colonial et colonial studies : enjeux et débats », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 51-4 bis, 2004/5, p. 87-95.

4 Si l'on s'en tient au seul cas des Antilles, les premières thèses de science politique sur la période postérieure à 1946 sont apparues dans les années 1980 : DANIEL Justin, « *Administration locale et clientélisme : le cas de la Martinique* », thèse pour le doctorat en science politique (dir. Pierre Birnbaum), Université Paris 1, 1983 ; CONSTANT Fred, « *Pouvoirs et institutions à la Martinique. Essai de sociologie politique* », thèse pour le doctorat en science politique (dir. Jean Benoist), Université Aix-Marseille III, 1985 ; RENO Fred, « *L'exportation de modèles d'administration opposés : le cas de la Barbade et de la Martinique* », thèse pour le doctorat en science politique (dir. Pierre Birnbaum), Université Panthéon-Sorbonne, 1987 ; WILLIAM Jean-Claude, « *Compère Lapin et compère Mulet : métissage et comportements sociopolitiques à la Martinique* » (dir. Lucien Sfez), thèse pour le doctorat en science politique, Université Paris 9, 1988. En comparaison, les premiers travaux d'histoire sur la période postérieure à 1946 sont plus tardifs et datent des années 2000-2010 : MILIA Marie-Luce Monique, « De l'Outre-mer au continent : étude comparée de l'émigration puertoricaine et antillo-guyanaise de l'après-guerre aux années 1960 », thèse pour le doctorat en histoire (dir. Gérard Noiriel), EHESS, 2002 ; JALABERT Laurent, *La colonisation sans nom. La Martinique de 1960 à nos jours*, Paris, Les Indes Savantes, 2007 ; SAINTON Jean-Pierre, *La décolonisation improbable. Cultures politiques et conjonctures en Guadeloupe et Martinique (1943-1967)*, Pointe-à-Pitre, Jasor, 2012.

En tant que catégorie institutionnelle⁵, les Outre-mer méritent d'être appréhendés de façon moins segmentée, pour faire entrer en résonance des recherches traditionnellement rattachées à des aires culturelles distinctes ayant tendance à s'ignorer⁶.

Qualifier les situations ultramarines

De quoi les situations ultramarines sont-elles le nom ? Cette question constitue autant un enjeu politique qu'un défi historiographique. Dans les Outre-mer, sa réponse a longtemps pris une dimension fondamentale, quasi existentielle, réduisant les clivages partisans à une opposition frontale entre des loyalistes / départementalistes, pour qui la décolonisation a été menée à son terme, et des autonomistes / indépendantistes, convaincus du contraire.

Vu de l'Hexagone, l'enjeu paraît plus lointain. Pourtant, si la France n'est pas la seule, parmi les anciennes puissances coloniales, à avoir conservé de tels territoires, le poids démographique, la superficie et surtout l'étroitesse des liens juridiques rattachant ceux-ci à la métropole donnent au cas français un relief particulier. Mais ce fait étant ignoré, il faut admettre que l'opinion métropolitaine ne s'intéresse guère au sort de ces lointaines périphéries. Leur dénomination (« Outre-mer »), héritée de l'histoire coloniale, n'est même pas questionnée, alors qu'une partie de l'opinion « ultramarine » la rejette, lui reprochant son caractère essentialisant et énonciateur du seul point de vue métropolitain. Sans doute, ce constat tient au fait que la perception métropolitaine de ces territoires est encore pour partie déterminée par des représentations héritées de l'imaginaire colonial – réactualisées par le marketing touristique contemporain –, tendant à magnifier les ambiances insulaires et à faire oublier qu'il s'agit aussi de sociétés en tension. Les Outre-mer ne font, de ce

5 Sur la construction institutionnelle de l'Outre-mer, voir BEAUVALLÉT Willy, CELESTINE Audrey et ROGER Aurélie, « L'État outre-mer. La construction sociale et institutionnelle d'une spécificité ultramarine », *Politix*, vol. 116, n° 4, 2016, p. 139-161.

6 MARY Sylvain et MAURICE Edenz, « Des "vieilles colonies" aux Outre-mer : essai d'historiographie », *Histoire@Politique*, n° 40, 2020.

fait, qu'incidemment irruption dans les débats métropolitains, et le plus souvent de façon éphémère. Cette appréhension tronquée des situations ultramarines est, en outre, renforcée par le penchant de l'opinion métropolitaine à considérer les questions coloniales comme définitivement résolues depuis 1962. En 1976, le journaliste Jean-Claude Guillebaud, alors grand reporter au *Monde*, le faisait déjà remarquer dans un essai à succès intitulé *Les confettis d'empire*⁷. Les « événements » néo-calédoniens des années 1980, qui ont ravivé le traumatisme des guerres de décolonisation, n'ont pas durablement remis en cause cette vision au sein d'une opinion métropolitaine vite rassurée par les accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998). Plus récemment, dans les années 2000, les controverses publiques autour de la question du « legs colonial⁸ », consécutives au fameux article 4 de la loi de 2005 sur l'enseignement du « rôle positif » de la colonisation, n'ont pas davantage offert l'occasion de s'en départir. Essentiellement centrées sur l'Afrique, celles-ci ont peu concerné les Outre-mer, à l'exception de la mémoire de l'esclavage aux Antilles, en Guyane et à La Réunion⁹.

Parallèlement, l'historiographie s'est penchée sur ces situations ultramarines, mais sans réussir jusqu'ici à les qualifier de façon convergente, évoquant tour à tour une « décolonisation intra-française¹⁰ », « par intégration¹¹ », « improbable¹² », « inachevée¹³ », « paradoxale¹⁴ » – mettant parfois en doute la possibilité de « décoloniser

7 GUILLEBAUD Jean-Claude, *Les confettis de l'empire*, Paris, Seuil, 1976.

8 BAYART Jean-François, BERTRAND Romain, « De quel legs colonial parle-t-on ? », *Esprit*, 2006/12, p. 134-160.

9 SALAÛM Marie, TREPPIED Benoît, « Introduction. Sortir du colonial sans décoloniser ? », *Outre-mers. Revue d'histoire coloniale*, n° 406-407, 2020/1, p. 7-23.

10 COMBEAU Yvan, « La décolonisation intra-française », *Revue historique de l'océan indien*, n° 13, 2016, p. 33-42.

11 WILLIAM Jean-Claude « Vrai ou faux départ ? », in Fred RÉNO, Jean-Claude WILLIAM et Fabienne ALVAREZ (dir.), *Mobilisations sociales aux Antilles : les événements de 2009 dans tous leurs sens*, Paris, Karthala, 2012, p. 17.

12 SAINTON Jean-Pierre, *La décolonisation improbable...*, op. cit.

13 MOHAMED-GAILLARD Sarah, *Histoire de l'Océanie*, Paris, Armand Colin, 2015, « Une décolonisation inachevée », p. 149-164.

14 LAVENAIRE Maël, « Décolonisation et changement social aux Antilles françaises. De l'assimilation à la "Départementalisation" : socio-histoire d'une construction paradoxale (1946-1961) », thèse pour le doctorat en histoire (dir. Jean-Pierre Sainton), université des Antilles, 2017.

sans l'indépendance¹⁵ » –, quand elle n'est pas allée jusqu'à poser le diagnostic d'une « situation coloniale consentie¹⁶ » ou d'une « colonisation sans nom¹⁷ ». Ce même flottement transparait dans les ouvrages consacrés à l'anticolonialisme en France, lesquels s'achèvent en 1962 tout en reconnaissant que cette périodisation, contestable, ne doit pas empêcher « d'accorder crédit à ceux qui prétendent que les DOM-TOM [...] pérennisent certaines situations politiques, économiques et sociales de type colonial¹⁸ ». Encore de nos jours, une part substantielle des acteurs contestataires ultramarins mobilise un imaginaire trouvant son origine dans l'anticolonialisme qui a accompagné, en tant que mouvement critique d'idées et d'action, la décolonisation à partir des années 1950. Cette filiation militante, en contradiction avec le sens commun métropolitain s'agissant de territoires décolonisés, au plan juridique et institutionnel, demeure largement revendiquée.

Contester des dominations plurielles

Ces contestations d'inspiration anticoloniale s'expriment contre des dominations plurielles qui se manifestent dans des domaines très divers. Dans le champ politique, elles reposent sur une politisation nationaliste, qui alimente des revendications d'autonomie et d'indépendance. Historiquement, celles-ci se sont heurtées à une conception autoritaire des rapports centre périphérie, reposant sur la croyance que toute concession à des pouvoirs locaux, en terrain (post) colonial, pouvait nécessairement la voie aux indépendances. Expression d'une culture coloniale, cette croyance a longtemps eu pour effet de disqualifier, voire de criminaliser, toutes les revendications

15 TRÉPIED Benoît, « La décolonisation sans l'indépendance? Sortir du colonial en Nouvelle-Calédonie (1946-1975) », *Genèses*, n° 91, 2013/2, p. 7-27.

16 SAURA Bruno, *Des Tahitiens, des Français. Essai sur l'assimilation culturelle en situation coloniale consentie*, Papete, Au vent des îles, 2021.

17 JALABERT Laurent, *La colonisation sans nom...*, *op. cit.*

18 BIONDI Jean-Pierre, avec la collaboration de MORIN Gilles, *Les anticolonialistes (1881-1962)*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 12.

autonomistes et indépendantistes. D'autant que celles-ci s'accompagnaient de la dénonciation de pratiques d'exception, en matière de surveillance des opinions et de contrôle de l'information : omniprésence du renseignement, mutation d'office en métropole des fonctionnaires autonomistes / indépendantistes, enquêtes de police préalables à la mutation des fonctionnaires métropolitains dans les Outre-mer, régime administratif spécifique de saisie des écrits jugés subversifs etc.¹⁹ À Mayotte, entre les deux consultations de 1974 et 1976 relatives à l'autodétermination des Comores, Mamaye Idriss²⁰ montre comment des agents de l'État soutiennent la « chasse aux sorcières » menée par le parti départementaliste contre les militants indépendantistes favorables à l'unité de l'archipel.

Dans le champ syndical, ensuite, les contestations ont longtemps été dirigées contre les failles égalitaires de l'action des pouvoirs publics : montants différenciés du SMIC, des prestations sociales etc. L'égalité complète avec la métropole en matière de droits sociaux, tant espérée en 1946, a tardé à se réaliser, y compris dans les territoires les plus assimilés, comme les DOM, où il a fallu attendre 1996 en matière de prestations familiales²¹. Conjointement, depuis les années 1960, d'autres contestations se sont exprimées contre les effets pervers du mode de développement promu par les pouvoirs publics : création d'une économie de rente dépendante des transferts publics et des importations métropolitaines ; augmentation du coût de la vie ; élévation artificielle du niveau de vie masquant des taux de chômage bien supérieurs à la moyenne nationale qui, au moins dans le cas des DOM, conduisent la jeunesse sur les chemins de l'exil ; politique malthusienne, à contre-courant des mesures natalistes en place en métropole à la même époque. Les émeutes urbaines aux Antilles pendant les années 1960 ont largement exprimé ce malaise²². Sylvain

19 MARY Sylvain, *Décoloniser les Antilles ? Une histoire de l'État post-colonial (1946-1982)*, Paris, Sorbonne Université Presses, 2021.

20 IDRIS Mamaye, « Chasse aux sorcières des indépendantistes à Mayotte. Témoignage à la radio d'Abderemane Soilihi, 30 octobre 1975 », *infra*.

21 GAUTIER Arlette, « Le long chemin vers l'égalité des droits sociaux pour tous les Français », *Informations sociales*, n° 186, 2014/6, p. 68-77.

22 Commission de recherche historique sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane, et de mai 1967 en Guadeloupe, *Rapport à Madame la ministre des outre-mer*, Paris, La Documentation française, novembre 2016.

Pattieu²³ revient sur ces questions à travers l'expérience migratoire de jeunes Réunionnaises vers la métropole dans le cadre du Bumidom, un organisme para-étatique créé par Michel Debré en 1963, qui a constitué l'une des cibles favorites des syndicats antillais et réunionnais au cours des années 1960 et 1970. Loin de réduire ces citoyennes racisées à des victimes passives, son article met en lumière leur agentivité ; leur faculté à agir sur le monde qu'elles découvrent en métropole recouvre toute une palette d'attitudes relevant de méta-résistances propres aux subalternes, au sens du politiste et anthropologue James C. Scott²⁴, témoignant d'une prise de conscience de leur situation de domination. Cette approche à « l'intersection des dominations²⁵ » se retrouve également dans les commentaires de sources de Myriam Paris²⁶ et Ary Gordien²⁷ : chez la première à travers l'analyse du discours d'une militante de l'Union des Femmes de La Réunion, affiliée au parti communiste ; chez le second à partir d'une comparaison, sur fond de conflits générationnels, de deux organes de la presse militante guadeloupéenne sur la question du féminisme.

Dans le champ culturel et intellectuel, enfin, le malaise suscité par la pérennité du modèle assimilationniste républicain, déjà attaqué à l'époque coloniale par le courant de la négritude, a constitué un autre levier de politisation contestataire. Ce modèle, fondé sur l'inclusion culturelle des masses et leur renoncement à faire valoir des spécificités notables – au-delà de quelques particularismes ramenés au rang de folklore exotique –, continue d'être remis en cause jusqu'à aujourd'hui. C'est ce qu'illustre l'article de Lionel Arnaud²⁸

23 PATTIEU Sylvain, « “Je suis comme un enfant et je suis mon maître”. Le “quant-à-soi” des migrantes réunionnaises de Crouy-sur-Ourcq (années 1960-1970) », *infra*.

24 SCOTT James C., *Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcripts*, Yale, Yale University Press, 1990.

25 GALLOT Fanny, ZANCARINI-FOURNEL Michelle, NOÛS Camille (dir.), « À l'intersection des dominations », 20 & 21. *Revue d'histoire*, n° 146, 2020/2, p. 2-138.

26 PARIS Myriam, « L'anticolonialisme féminin et les canaux internationaux du militantisme communiste : Clélie Gamaleya au congrès de la Fédération démocratique internationale des femmes de 1963 à Moscou », *infra*.

27 GORDIEN Ary « Articuler nationalisme anticolonial et féminisme en Guadeloupe : défis intersectionnels postcoloniaux », *infra*.

28 ARNAUD Lionel, « Entre négritude et créolité. Ré-interprétations intellectuelles et usages politiques des danses Danmyé-Kalennnda-Bèlè en Martinique depuis les années 1960 », *infra*.

sur le renouveau, en Martinique depuis les années 1960, des danses et musiques de tambours, rappelant les origines africaines du peuplement de l'île. Cette renaissance est présentée comme une forme de « réinvention de la tradition » au sens des historiens Eric Hobsbawm et Terence Ranger²⁹, au service de revendications identitaires portées par des militants souvent proches des milieux indépendantistes.

Flux, reflux et renouvellements contestataires

Partout, les contestations prennent corps à mesure que les changements juridiques et institutionnels engagés en 1946 révèlent leur incapacité à rompre avec la domination coloniale. L'essor des nationalismes, partout observable dans le monde colonial au cours des années 1950-1960, encourage leur progression en dessinant de nouvelles perspectives d'émancipation par l'indépendance, à contre-courant du chemin emprunté par ces territoires en 1946.

Dans les territoires du Pacifique, la création du Rassemblement démocratique des populations tahitiennes (RDPT) en 1949 et de l'Union calédonienne (UC) en 1953 marque une étape décisive. D'un genre nouveau, ces partis locaux, sans lien avec la métropole, dénoncent les maigres avancées découlant de la fin du statut colonial en 1946 et l'omnipotence des pouvoirs demeurés entre les mains des gouverneurs. Promoteurs d'un anticolonialisme puisant sa principale source d'inspiration dans le christianisme, tous deux militent pour une forme d'autonomie, ainsi que pour la reconnaissance des peuples polynésien et calédonien, tout en œuvrant à la politisation des rapports de classe et – dans le cas de l'UC – à une redéfinition des relations entre les Européens et les Kanak sur des bases plus égalitaires³⁰.

29 HOBBSAWM Eric, RANGER Terence (dir.), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 12.

30 TREPIED Benoît, « La décolonisation sans l'indépendance?... », art. cité; REGNAULT Jean-Marc, *Tè Metua : l'échec d'un nationalisme tahitien, 1940-1964*, Papeete, Polymages, 1996.

Aux Antilles, en Guyane et à La Réunion, les premières contestations influencées par le nationalisme anticolonial, davantage inspirées par le marxisme, apparaissent dans la seconde moitié des années 1950. Aimé Césaire est à l'avant-garde. Avec la publication, en 1950, de son *Discours sur le colonialisme*, le député-maire de Fort-de-France devient l'une des figures intellectuelles mondiales de l'anticolonialisme – en dépit du silence de son ouvrage sur la situation spécifique des DOM. Depuis la fin des années 1940, comme tous les communistes antillais, Césaire dénonce le manque d'empressement de l'État à appliquer, dans le cadre du nouveau statut départemental, les lois sociales en vigueur dans l'Hexagone, mais ne critique pas encore les fondements même de ce statut. Il franchit ce pas en 1956 au moment de sa rupture avec le PCF. Dans sa préface à l'ouvrage *Les Antilles décolonisées* du militant libertaire Daniel Guérin, il soutient que l'échec de l'assimilationnisme, qui a inspiré la réforme de 1946, a précipité aux Antilles, comme en son temps en Algérie, un début de prise de conscience nationale. Il fonde, en 1958, le Parti progressiste martiniquais, premier parti antillais à n'être rattaché à aucun parti métropolitain, et milite pour la « transformation de la Martinique en région dans le cadre d'une union française fédérée », un projet qu'il définit comme une synthèse entre l'assimilation et l'autonomie – le mot d'ordre d'autonomie ne sera adopté par son parti qu'en 1967. Au même moment, les socialistes guyanais (1956), les militants de l'Union du Peuple Guyanais (1958), autre parti de gauche local, de même que les communistes guadeloupéens, martiniquais (1958) et réunionnais (1959) se mettent eux aussi à réclamer un nouveau statut qu'ils qualifient d'autonomie, tournant le dos à l'idée d'une décolonisation à l'intérieur du cadre républicain, pourtant portée par l'essentiel de la gauche des vieilles colonies en 1946. À travers l'exemple guyanais, Linda Amiri³¹ montre combien cette nouvelle revendication d'autonomie est influencée par les événements en cours dans le reste du monde colonial. Sans être un sujet de préoccupation majeur au plan local, la guerre d'Algérie apparaît comme un catalyseur du nationalisme guyanais naissant.

31 AMIRI Linda, « La gauche guyanaise et la question algérienne : catalyseur d'un nationalisme en gestation de la société guyanaise », *infra*.

Ces contestations, initialement à fondement autonomiste, évoluent vers la fin des années 1950 dans un sens plus radical. La politisation nationaliste s'étend à la jeunesse, au sein des universités métropolitaines, par l'entremise du PCF et de son comité de liaison des étudiants anticolonialistes dirigé par le Réunionnais Jacques Vergès. Au contact d'autres étudiants coloniaux, une partie de la jeunesse antillaise, guyanaise et, à un moindre degré, réunionnaise, inscrit désormais son militantisme dans un horizon contestataire global, celui des guerres anticoloniales de libération nationale. Au seuil des années 1960, apparaît toute une série d'organisations révolutionnaires, d'inspiration tiers-mondiste, trotskiste ou maoïste, posant la question de l'indépendance nationale. Des références communes circulent, comme celle aux écrits du Martiniquais Frantz Fanon, partagée par les jeunes antillaise et kanak³². Les partis politiques de gauche, jusqu'ici tout au plus attachés à la revendication prioritaire d'une autonomie statutaire et à un certain légalisme républicain, sont débordés par ces organisations aux revendications et répertoires d'action plus radicaux, appelant à « briser les urnes colonialistes³³ ». Déclarées illégales et dissoutes, pour certaines, leurs membres s'investissent durablement, à partir des années 1970, dans le syndicalisme agricole ou le militantisme culturel, en se focalisant sur la langue créole, l'histoire et la mémoire de l'esclavage ou des mouvements sociaux de l'époque coloniale. Dans les territoires du Pacifique, ces formes nouvelles de politisation nationaliste, alliant revendication indépendantiste et marxisme, arrivent un peu plus tardivement. C'est ce que montre l'article de David Chappell³⁴ qui revient sur la mutation du nationalisme calédonien en nationalisme kanak entre la fin des années 1960 et le milieu des années 1970, en insistant sur le rôle de la première génération d'étudiants de retour au pays après les événements métropolitains de Mai-Juin 68. En Nouvelle-Calédonie, les premières percées électorales amènent, à partir de 1977, le

32 BANARÉ Eddy, « Fanon, de l'Algérie à la Nouvelle-Calédonie », in Pierre SINGAREVÉLOU (dir.), *Colonisations. Notre histoire*, Paris, 2023.

33 MARY Sylvain, « “Briser les urnes colonialistes. Conquérir l'indépendance nationale”. Une analyse iconographique de la propagande du Groupe d'organisation nationale de la Guadeloupe (GONG) en 1967 », *Esclavages & Post-esclavages* [En ligne], n° 4, 2021.

34 CHAPPELL David, « Analystes et activistes : l'essor du nationalisme kanak en Nouvelle-Calédonie, 1963-1977 », *infra*.

mouvement indépendantiste à se structurer. Le Front de libération kanak et socialiste (FLNKS), rassemblement de partis indépendantistes, est créé en 1984 autour de l'UC, sa principale composante. Mais d'un territoire à l'autre, les voies de cette politisation contestataire qui se veut plus radicale ne sont jamais parfaitement identiques. À travers le parcours de John Teariki, Clémence Maillouchon et Manatea Taiarui³⁵ montrent comment le combat contre les essais nucléaires constitue en Polynésie le principal ferment de la montée des revendications indépendantistes.

Au fil du temps, ce nationalisme plus radical débouche sur des répertoires d'action plus violents, quoique d'inégale intensité. À l'exception d'un attentat contre la Poste de Papeete et le meurtre d'un métropolitain en 1977, la Polynésie ne bascule pas durablement dans la violence politique. Aux Antilles et en Guyane, les actions terroristes, se traduisant entre 1981 et 1989 par plusieurs dizaines d'attentats, sont très largement désavouées. En Nouvelle-Calédonie, en revanche, la superposition des antagonismes communautaires et politiques, ajoutée à une gestion étatique hasardeuse, débouche sur un cycle de violence nettement plus grave entre 1984 et 1988. Sarah Mohamed-Gaillard³⁶ revient aux sources de cette période de violence à travers un discours aux accents prémonitoires du député kanak Roch Pidjot, qui annonce en juillet 1984 les « événements » à venir. Dans une seconde contribution, elle montre par ailleurs combien, en analysant un cas d'iconographie nationaliste dans l'espace public, les luttes kanak postérieures à 1988 s'ancrent dans cette séquence décisive des années 1980.

Dans les années 1990, l'horizon contestataire s'éclaircit, donnant l'illusion d'un irrémédiable reflux, sur fond d'affaiblissement des antagonismes idéologiques nés de la guerre froide et de croyance en la « fin de l'Histoire³⁷ ». Le temps des violences politiques apparaît

35 MAILLOCHON Clémence, TAIARUI Manatea, « Les réseaux de John Teariki : entre militantisme antinucléaire et nationalisme anticolonial en Polynésie française (1963-1983) », *infra*.

36 MOHAMED-GAILLARD Sarah, « Une parole kanak entre indignation et mise en garde. Discours du député Roch Pidjot à l'Assemblée nationale, 31 juillet 1984 », *infra* et « L'ancrage historique de la lutte d'émancipation kanak. Analyse des peintures murales d'un abribus de la côte orientale », *infra*.

37 FUKUYAMA Francis, *La fin de l'Histoire et le dernier Homme*, Paris, Flammarion, 1992.

révolu aux Antilles et en Guyane, à la suite de la loi d'amnistie de 1989, comme en Nouvelle-Calédonie après le drame d'Ouvéa de 1988. En Polynésie, la fin des essais nucléaires en 1996 semble de nature à priver les contestataires de leur principal levier de mobilisation. En métropole, le réveil de la mémoire de l'esclavage, lors de la spectaculaire marche silencieuse du 23 mai 1998 à Paris, débouche en 2001 sur la loi Taubira reconnaissant la traite et l'esclavage comme crime contre l'Humanité. Même en matière institutionnelle, la rigidité des décennies précédentes ne paraît plus de mise. Depuis 2000, l'État plaide pour des « statuts sur mesure », ce que le volet ultramarin de la réforme constitutionnelle de 2003 confirme à travers l'existence de régimes juridiques qui tendent vers une diversification accrue. En analysant le cas de la Martinique, le juriste Adrien Monat³⁸ insiste en outre sur la prise en compte par l'État, ces dernières années, de certaines revendications identitaires, dans le cadre d'une « conception vive de la décentralisation ». Ces orientations nouvelles interpellent en métropole tous ceux qui militent pour plus d'exceptions aux principes unitaires. André Fazi³⁹ montre que les innovations découlant de cette flexibilité juridique (reconnaissance d'un droit à l'autodétermination en Nouvelle-Calédonie, création d'une citoyenneté territoriale, restriction de certains droits fondamentaux des citoyens français non-résidents, etc.) servent aujourd'hui de base aux revendications portées par les nationalistes corses, pourtant longtemps ignorants des combats menés dans les Outre-mer.

Cette illusion d'irréparable reflux n'aura été toutefois que de courte durée. Au début de xx^e siècle, le poids du legs colonial détermine encore largement l'agenda contestataire des Outre-mer. De nouvelles questions surgissent, sur le plan environnemental, autour de la gestion contestée de l'après-nucléaire en Polynésie ou du scandale de la pollution au chlordécone aux Antilles, dont la minorité blanche créole, de par sa position dominante héritée de l'ère coloniale, est tenue pour responsable aux côtés de l'État. Des questions plus anciennes perdurent, tout en se renouvelant dans leurs

38 MONAT Adrien, « La dimension identitaire de la décentralisation en Martinique. Discours de Serge Letchimy, président du Conseil exécutif de Martinique, lors de la cérémonie solennelle de lever du drapeau (31 mars 2023) », *infra*.

39 FAZI André, « Les outre-mer français : un modèle pour le nationalisme corse ? », *infra*.

répertoires d'action, autour de la mémoire de l'esclavage et de la colonisation. En témoigne la vague de déboulonnages de statues de 2020 (Schœlcher etc.) qui s'est inscrite, bien au-delà du cadre français, dans des dynamiques transnationales au sein de l'espace atlantique. La succession des mouvements sociaux (Antilles en 2009, Guyane en 2017, Mayotte en 2018, Guadeloupe en 2021, Martinique en 2024) est venue rappeler, par ailleurs, l'ampleur des héritages socio-économiques de la colonisation. Officiellement, l'État a beau s'être engagé, en 2017, sur la voie de « l'égalité réelle⁴⁰ », l'écart de richesse par habitant se creuse depuis plusieurs années entre la métropole et les Outre-mer (où elle était déjà pratiquement inférieure de moitié à la moyenne nationale), alors même que cet écart avait plutôt eu tendance à se réduire pendant des décennies⁴¹. La victoire du Rassemblement national au 2^e tour de la présidentielle de 2022 aux Antilles, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte, surprenante au regard de l'histoire de ces territoires, exprime l'ampleur du malaise. Mais c'est bien la résurgence de la question politique qui interpelle le plus aujourd'hui, depuis l'inscription de la Polynésie sur la liste des pays à décoloniser de l'ONU en 2013 jusqu'aux terribles événements calédoniens du printemps 2024. La décolonisation des Outre-mer, censée être réglée depuis 1946, n'a pas fini d'être contestée.

Avant de clore cette introduction, nous souhaitons rappeler que la préparation de ce hors-série a été endeuillée en août 2023 par le décès brutal de Jean-Pierre Sainton, professeur d'histoire contemporaine à l'université des Antilles, qui avait proposé un article intitulé « La longue marche du nationalisme guadeloupéen : du GONG au LKP (1963-2023) ». Son amie Michelle Zancarini-Fournel⁴² a accepté de reprendre le flambeau en proposant un commentaire de sources autour de la construction du fait national guadeloupéen entre les années 1960 et 1980. Nous l'en remercions chaleureusement.

40 Loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer.

41 Rapport de la commission des finances du Sénat, 2024 ([https://www.senat.fr/rap/123-128-320/123-128-3201.html#:~:text=Le%20PIB%20par%20habitant%20dans,4%20%25%20\(en%20Martinique\).](https://www.senat.fr/rap/123-128-320/123-128-3201.html#:~:text=Le%20PIB%20par%20habitant%20dans,4%20%25%20(en%20Martinique).))

42 ZANCARINI-FOURNEL Michelle, « Construire le fait national guadeloupéen : le GONG et l'ARC, deux voies différentes », *infra*.

« Dominations et contestations postcoloniales dans les Outre-mer depuis 1946 », Sylvain Mary
ISBN 978-2-7535-9920-8 Presses universitaires de Rennes, 2025, www.pur-editions.fr